



Discours de la présidente du Parlement Centraméricain, Honorable Députée Fanny Salinas à la Cinquième Conférence Mondiale des Présidents de Parlement à Vienne, le 8 Septembre 2021.

4ème motion, 8 Septembre 2021: "L'abrogation des lois discriminatoires à l'égard des femmes et des filles est un moyen d'atteindre les conditions de l'égalité des genres"

Honorable Député Duarte Pacheco

Président de l'Union Interparlementaire (UIP) Honorable Membre du Parlement Wolfgang Sobotka Président du Conseil National Autrichien

Vos Excellences les Présidents des Parlements membres de l'UIP Mesdames et Messieurs les invités :

J'ai l'honneur de vous adresser un message de solidarité au nom du Parlement Centraméricain, composé de six états et regroupant 120 députés élus au suffrage universel direct en tant que représentants légitimes des peuples de l'Amérique Centrale Isthmique et Insulaire. Je tiens à remercier l'Autriche et le Conseil National Autrichien pour leur hospitalité, ainsi que l'UIP pour l'invitation et le travail d'organisation de cette Cinquième Conférence Mondiale des Présidents de Parlement.

Dans les quelques minutes dont je dispose, je voudrais souligner ce qui concerne l'Amérique Latine dans le sujet de cette session :

Il est urgent d'avancer dans la lutte contre les lois discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, d'éliminer les ambiguïtés de la législation actuelle et de l'application de la loi et de combattre la violence institutionnelle à l'égard des femmes et des filles. Nous devons faire le grand saut en passant des paroles aux actes, en supprimant les lois obsolètes et en veillant à ce que les lois favorables à l'égalité des genres soient appliquées dans la réalité.

Il est également nécessaire d'analyser que la législation dans de nombreux pays est déficiente. Nous avons besoin d'une législation précise pour la protection des femmes et des filles. Il faut établir légalement qu'un "non" est un "non" en cas de viol et de harcèlement sexuel contre les femmes et les filles. Il est prioritaire d'augmenter les peines pour les féminicides et les abus sexuels et de donner au système judiciaire les moyens de poursuivre efficacement ces crimes. L'indemnisation des dommages physiques et psychologiques doit être très favorable aux victimes. Nous ne pouvons plus attendre une législation juste qui soit également appliquée dans la réalité. Nous devons agir maintenant.

Nous devons travailler pour que les lois protégeant les droits des femmes et des jeunes filles ne restent pas seulement en théorie et sur le papier. Il est nécessaire de créer les mécanismes concrets pour appliquer réellement ces lois. Dans certains cas, nous sommes confrontés à une législation et à des lois dépassées, et dans d'autres à des lois modernes, qui ne sont toutefois pas appliquées. Cela doit cesser.

Nous devons éliminer la criminalisation de l'avortement, qui, dans certains pays d'Amérique Latine, est encore un "crime" dans tous les cas et interdit dans la plupart des cas. En outre, les stérilisations forcées, la médiocrité des soins de santé et l'accès limité à la justice et à l'indemnisation en cas d'abus jouent un rôle. Malheureusement, je dois souligner certains tristes records de l'Amérique Latine et des Caraïbes en matière de santé sexuelle et reproductive : plus de la moitié des grossesses ne sont pas planifiées, un pourcentage qui n'a pas changé depuis 1985, et selon les estimations, c'est la région du monde qui a le plus fort pourcentage d'avortements à risque.

Chaque gouvernement doit allouer le budget nécessaire pour faire de l'égalité des genres une réalité et les parlements doivent rester vigilants pour que les ressources nécessaires soient approuvées. Nous devons éliminer les lois qui semblent ouvrir la participation des femmes à la vie publique, mais en réalité, elles sont "baillonnées" avec des postes de suppléantes dans les parlements, de directrices adjointes dans les entreprises ou de vice-ministres dans les gouvernements. Nous devons également atteindre la parité politique et économique.

Il est très important d'accorder une attention prioritaire aux femmes les plus vulnérables telles que les femmes pauvres et/ou les mères célibataires, les femmes indigènes, les femmes d'origine africaine, les femmes ayant des besoins spéciaux et celles qui souffrent d'une double discrimination en raison de leur condition d'appartenance à un ou plusieurs de ces groupes vulnérables. Il est nécessaire d'adopter une législation qui englobe tous ces groupes vulnérables afin de les protéger et d'ouvrir des possibilités de développement humain pour tous ces groupes et leurs enfants.

Merci beaucoup.